DIDIER LE GAC
DÉPUTÉ DU FINISTÈRE
www.didierlegac.bzh



Protection sociale des marins : ce n'est pas un privilège, c'est une nécessité !

Devant la représentation nationale, le député Didier Le Gac défend un régime social indispensable aux marins et à la souveraineté maritime française.

À la veille de la négociation de la prochaine convention d'objectifs et de gestion de l'ENIM et suite aux critiques formulées par la Cour des comptes en 2023, le député Didier Le Gac, rapporteur pour avis de la mission *« Régimes sociaux et de retraite »* du projet de loi de finances pour 2027, réaffirme ce matin en Commission des affaires sociales son attachement à la protection sociale des marins, un engagement qu'il porte avec constance depuis son premier mandat en 2017.

Héritier de la Caisse des invalides de la marine créée par Colbert en 1673, **le régime social des marins géré par l'ENIM n'est pas un avantage injustifié : son caractère dérogatoire répond à deux réalités majeures.**

Tout d'abord **protéger ceux qui exercent l'un des métiers les plus dangereux.** Le député rappelle que les accidents mortels y sont en effet quatorze fois plus fréquents que dans l'ensemble du monde du travail, tandis que les moyens consacrés à la prévention des risques professionnels sont cinq fois moins importants que dans le régime général.

Il en va aussi de la **compétitivité du pavillon français.** Dans un secteur soumis à une concurrence internationale intense et confronté aux défis de la transition écologique, le député défend le maintien des exonérations de cotisations patronales, un levier direct pour maintenir les navires sous pavillon français et préserver les emplois.

Pour autant, défendre ce régime ne signifie pas le figer. Sa pérennité passe par une meilleure justification de ses spécificités et par une gestion irréprochable de l'ENIM ; c'est le sens des recommandations formulées par le député dans son rapport. Il appelle notamment de ses voeux la mise en place d'un mécanisme d'incitation financière à la prévention et la transformation de l'ENIM en organisme de sécurité sociale.

En conclusion, le député Didier Le Gac a tenu à réaffirmer une conviction : **« Le régime des marins n'est pas un privilège. C'est la contrepartie d'un métier dur, dangereux, exposé à la concurrence mondiale, et dont dépend une part de notre souveraineté maritime. Le défendre, c'est aussi accepter de le moderniser. »**

📎 Vidéo de l'intervention du député Didier Le Gac en Commission le 28/10/2026

📎 Texte de l'intervention du député Didier Le Gac en Commission le 28/10/2026

📎 Rapport complet mission « Régimes sociaux et de retraite » du projet de loi de finances pour 2027 *(prochainement en ligne)*

Contact : Didier Le Gac
didier.legac@assemblee-nationale.fr
02.98.33.02.20 - 06.73.39.59.17
11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan